

**ARRETE MUNICIPAL**  
**PORTANT RETRAIT DE L'ARRETE**  
**AG\_2026\_010**

**AG/2026/022**  
**du 19 MAI 2026**

Commune de Bons-en-Chablais

VU le courrier du contrôle de légalité en date du 12 mai 2026 mentionnant que l'arrêté AG\_2026\_010 du 4 mai 2026 - article 3 ne définissant pas avec exactitude la nature des décisions que les délégataires sont habilités à prendre et à signer dans les matières qui leur sont attribuées

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : L'arrêté municipal AG\_2026\_010 portant délégation de fonction à Mme Véronique LAVY en date du 4 mai 2026 est retiré.

Article 2 : Ce retrait prend effet à la date de publication de cet arrêté.

Ampliation sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Thonon-les-Bains
- Monsieur le trésorier Payeur Général

A Bons-en-Chablais  
Le 19 mai 2026

Le Maire,  
Jérôme HASSAN

Notifié le :  
Signature :



Transmission en préfecture le ..  
Publié le .....

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de GRENOBLE  
2 Place de Verdun, BP1135 – 38022 Grenoble Cedex,  
ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».*